



Communiqué de presse du 2 septembre 2017

## **Le SNPI CFE-CGC demande un arbitrage sur les formations paramédicales**

Par communiqué du 01.09.17, Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation, indiquent lancer conjointement une mission afin de poursuivre l'intégration des formations paramédicales et de maïeutique dans l'université.

"Alors que tout est bloqué depuis 5 ans, il était temps de relancer la réactualisation de ces formations (IBODE, puériculture, cadres...)", indique Thierry Amouroux, le Secrétaire Général du Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC (représentant les salariés du public, du privé et de la santé au travail).

"Par contre créer une commission pour repousser ou enterrer une réforme est une pratique gouvernementale qui n'est pas nouvelle ! **On se moque de la profession infirmière, car Marissol Touraine nous avait fait le même coup à son arrivée : l'IGAS et l'IGAENR, les deux corps d'inspections des affaires sociales et de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche avaient été saisis par les ministres le 25 octobre 2012 !**"

Ce rapport de M. Vincent MARSALA (IGAS) et M. Patrick ALAL et Mme Isabelle ROUSSEL (IGAENR) intitulé « Les formations paramédicales : bilan et poursuite du processus d'intégration dans le dispositif LMD » portait sur le processus de Bologne et le système LMD pour les professions paramédicales réglementées.

"L'intégration des formations paramédicales dans l'université a ensuite été traitée dans les travaux de la **"Grande conférence de la santé"** de février 2016, sous l'impulsion du Premier ministre. Le fait de **confier cette mission à M Stéphane Le Bouler** (actuel Secrétaire général du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie) **est une bonne chose car il était justement coordinateur de la Grande conférence de la santé, où il avait fait preuve d'écoute sur les attentes des professionnels.**

Mais le problème n'est pas technique, **le blocage de la réingénierie de nos professions depuis 2009 est une absence d'arbitrage des ministres en charge de la santé et de l'enseignement supérieur sur le niveau Master** (actuellement IBODE en 18 mois, puériculture et cadres en un an)" souligne Thierry Amouroux. **"Le besoin de nouvelles compétences pour répondre aux besoins de la population est bloqué par des lobbys qui refusent l'allongement des études afin de ne pas avoir à les financer par la formation continue"**.